

DÉCISION N° 2019/D412

TI VALO



SITE DE TRAITEMENT TI VALO – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

AMIANTE : Expositions et Mesures		
APAVE	Evaluation Exposition amiante	2 780.00 €
	Prélèvements d'air et analyse quantitative de l'amiante (Bâtiment)	1 640.00 €
	Mesure d'exposition aux polluants en milieu de travail	4 820.00 €
		9 240.00 €
DÉTECTION INCENDIE ET EXTINCTION AUTOMATIQUE 1ER NIVEAU		
CHUBB France	Extinctions automatiques des armoires électriques par gaz ARG055	85 267.00 €
	Extinctions automatiques des 2 groupes hydrauliques 50A et 50B par gaz ARG055	29 368.00 €
	Extinction automatique groupe cisaille par brouillard d'eau	19 937.00 €
	Détection automatique incendie des locaux TGBT 2500Kva, TGBT 1250Kva, compresseur, GRP cisaille	4 535.00 €
	Détection automatique incendie des zones stockage CSR, cuisine CSR & Réception Refus TMB	47 566.00 €
	Détection automatique incendie zone stockage amont réception	38 461.00 €
	Caméra thermique portable avec formation	1 558.80 €
	226 692.80 €	
MUR COUPE FEU - PLOUFRAGAN TI VALO/DÉCHETERIE/VÉOLIA		
NOBA	Mur coupe feu 2 heures Hauteur 4 m	127 498.94 €
	OPTION Reprise du dallage	4 983.00 €
	132 481.94 €	
BASSIN PLOUFRAGAN		
ADAF - SOMATHERM	Terrassement -Travaux préparatoires	10 225.00 €
	Étanchéité	26 452.75 €
	36 677.75 €	
TOTAL DES DÉPENSES		405 092.49 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 12/06/2019

Affiché le

ID : 022-200043677-20190603-D412-DE

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE** le Président à signer les différents bons de commande ainsi qu'à régler les dépenses citées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan le 03 juin 2019

Le Président



KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 03 JUIN 2019

Convocation du 16 MAI 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le trois juin à dix-sept heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'usine GENERIS de Ploufragan, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLLOT

X	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 11

Absents : 3

Votants : 11